

## **Annexe n° B**

### **Retombées industrielles et technologiques/Proposition de valeur**

#### **1 Politique sur les retombées industrielles et technologiques (RIT)**

##### **1.1 Application de la politique des retombées industrielles et technologiques**

1.1.1 La politique des retombées industrielles et technologiques (RIT) pourra s'appliquer à l'approvisionnement du télémètre laser - imageur thermique portatif de longue portée (TL ITP-LP). L'engagement avec l'industrie par le biais de la demande de renseignements (DR) aidera à déterminer l'application de la politique des RIT et la façon dont le Canada pourrait tirer parti des retombées économiques potentielles grâce à ce marché.

##### **1.2 La politique des RIT, y compris la proposition de valeur**

1.2.1 La politique des RIT est un outil pour attirer les investissements qui exige que les entreprises qui obtiennent des contrats d'approvisionnement en matière de défense sont tenues d'entreprendre des activités commerciales au Canada d'une valeur égale à celle du contrat. La politique en matière de RIT encourage les entreprises à établir ou à accroître leur présence au Canada, à renforcer les chaînes d'approvisionnement du Canada et à développer les capacités industrielles canadiennes.

1.2.2 L'objectif de la politique en matière de RIT est de soutenir la durabilité et la croissance à long terme du secteur de la défense du Canada, y compris les petites et moyennes entreprises de toutes les régions du pays, d'améliorer l'innovation par la recherche et le développement au Canada, de soutenir le développement des compétences et la formation, et d'accroître le potentiel d'exportation des entreprises basées au Canada. La politique en matière de RIT comprend la proposition de valeur (PV), qui exige des soumissionnaires qu'ils rivalisent sur la base des avantages économiques pour le Canada associés à leur offre. Les soumissionnaires gagnants sont sélectionnés sur la base du prix, du mérite technique et de leur proposition de valeur. Les engagements pris par le soumissionnaire gagnant dans la proposition de valeur deviennent des obligations contractuelles dans le contrat qui en découle.

1.2.3 Pour plus d'informations sur la politique en matière de RIT, veuillez consulter le site <http://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/accueil>.

##### **1.3 Capacités industrielles clés**

1.3.1 Afin de maximiser l'impact économique pouvant être obtenu grâce au PV, le Canada cherchera à utiliser la politique en matière de RIT pour motiver les entrepreneurs de la défense à investir dans les capacités industrielles clés (CCI). Les CCI s'alignent sur la politique de défense du Canada, intitulée « Protection, Sécurité, Engagement », et sur le plan d'innovation et de compétences en soutenant le développement des compétences et en favorisant l'innovation dans le secteur de la défense du Canada. Les CCI

représentent des domaines de technologie émergente ayant un potentiel de croissance rapide et des possibilités importantes, des capacités établies où le Canada est compétitif sur le plan mondial et des domaines où la capacité nationale est essentielle à la sécurité nationale.

1.3.2 Sur la base de l'analyse initiale du projet de TL ITP-LP, cette passation de marché englobe la CCI des dispositifs électro-optiques/infrarouges (EO/IR), pour lesquels le Canada dispose de capacités de pointe sur le plan mondial. Le Canada cherchera à encourager les initiatives et les partenariats économiques de grande valeur pour soutenir la croissance du secteur de la défense du Canada, ainsi qu'à améliorer la participation à la chaîne d'approvisionnement et le développement des compétences de l'industrie canadienne.

1.3.3 La définition de la CCI pertinente pour ce projet est la suivante :

**a) Systèmes électro-optiques/infrarouges (EO/IR)**

- i. Conception, fabrication et intégration de dispositifs électro-optiques et infrarouges pour la surveillance, la reconnaissance, la vision nocturne et le ciblage. Cette catégorie comprend également les composants et les assemblages qui augmentent considérablement la capacité du dispositif, ainsi que les logiciels qui améliorent les performances du dispositif ou contribuent à une exploitation supérieure des informations recueillies par les capteurs. Les applications de ces dispositifs sont soit militaires, soit civiles, et se retrouvent dans de multiples médias, y compris les plates-formes aéroportées, les satellites, les véhicules terrestres, les navires et les sous-marins, ou dans des infrastructures fixes.

## **Annexe n° C**

### **Questions à l'industrie**

#### **1 Réparation et révision du LRF HHTI-LR au Canada**

1.1 Il y a des avantages opérationnels, logistiques, et des considérations d'avantages économiques pour effectuer des activités de réparation et de révision (RR) du TL ITP LP au Canada.

1.2 Pour les questions ci-dessous, la réparation et la révision comprennent ce qui suit :

1.2.1 Tâches plus complexes avec accès à des outils et de l'équipement d'essai spécialisés (OEES) et nécessitant jusqu'à 24 heures de travail;

1.2.2 Tâches très complexes (telles que les révisions et les remises en état au milieu de la durée de vie utile) utilisant des outils et de l'équipement de production hautement spécialisés, dont l'exécution demande beaucoup de temps. Cela peut inclure la réparation d'articles remplaçables en atelier défaillants.

#### **1.3 Question 1. Établissement d'un centre de réparation et de révision au Canada pour le LRF HHTI-LR**

- 1) Votre entreprise est-elle en mesure d'effectuer des activités de RR de réparation et de révision au Canada, par l'intermédiaire d'une filiale, d'un partenaire ou d'un sous-traitant?
- 2) Si oui, décrivez la portée générale des activités de RR qui pourraient être menées au Canada. Veuillez inclure une description des activités qui peuvent être menées à l'extérieur du Canada.
- 3) Décrire les avantages et les contraintes liés à la conduite d'activités de R&R au Canada.

#### **2 Création d'une installation du MDN pour la maintenance de deuxième niveau du LRF HHTI-LR**

2.1 Le Canada étudie la possibilité d'établir une installation du MDN pour la réalisation d'activités de maintenance de deuxième niveau pour le LRF HHTI-LR. Cette installation serait établie dans une salle blanche électro-optique existante située au 202e Dépôt d'ateliers (202 DA) à Montréal. La salle blanche électro-optique du 202 DA est équipée pour le soutien du viseur de jour de la tourelle et du télémètre laser des véhicules blindés légers (VBL), y compris la flotte de véhicule des systèmes de surveillance et de reconnaissance de VBL. Elle a été conçue pour que le 202 DA puisse offrir un plus large éventail de services aux systèmes électro-optiques des Forces armées canadiennes dans le futur.

- 2.2 Dans ce scénario, lorsqu'une défaillance est confirmée dans une unité de maintenance sur le terrain de deuxième niveau, le TL ITP LP serait envoyé au 202 DA pour une enquête plus approfondie et des actions de réparation. Les techniciens en électro-optique du MDN au 202 DA, formés par votre entreprise, devraient effectuer ce qui suit :
- Enquêter sur la défaillance (y compris les problèmes d'étalonnage et d'alignement).
  - Ouvrir le dispositif (briser le sceau de sécurité).
  - Remplacer les articles remplaçables en atelier selon les besoins.
  - Effectuer des ajustements d'étalonnage et de réalignement si nécessaire (si possible).
  - Refermer et purger.
  - Effectuer des essais.
  - Remettre un appareil restauré en service opérationnel, ou envoyer l'appareil défaillant aux installations du fabricant d'équipement d'origine pour un examen plus approfondi et une réparation.
- 2.3 Les tâches de maintenance qui seraient effectuées au 202 DA seraient celles impliquant des tâches plus complexes avec accès aux OEES et nécessitant jusqu'à environ 24 heures de travail.
- 2.4 Les tâches de maintenance qui seraient effectuées au 202 DA ne comprendraient PAS de tâches très complexes (telles que des révisions et des remises en état au milieu de la durée de vie utile) utilisant des outils et de l'équipement de production hautement spécialisés, dont l'exécution nécessiterait beaucoup de temps.
- 2.5 Question 2. Faisabilité d'une installation de maintenance de deuxième niveau pour le MDN**
- 2.5.1 Fournir les renseignements suivants :
- 1) L'option décrite ci-dessus est-elle réalisable compte tenu des politiques et processus de votre entreprise en matière de durabilité?
  - 2) Quel effet, le cas échéant, le concept de maintenance proposé ci-dessus a-t-il sur la GARANTIE ou les droits de PI?
  - 3) Cette option comporte-t-elle des risques ou des contraintes?
- 2.6 Question 3. Exigences relatives aux installations de maintenance de deuxième niveau du MDN**
- 2.6.1 Dans l'hypothèse d'une installation de réparation en salle blanche électro-optique adéquate et préexistante au 202 DA, il faut fournir les renseignements suivants :

- 1) Quels sont les besoins en espace de cette installation pour les actions de maintenance du TL ITP LP?
- 2) Combien d'espace d'établi serait nécessaire pour les outils spéciaux et l'équipement d'essai spécialisés et pour effectuer les essais et les réparations?
- 3) En plus des exigences relatives aux salles blanches, y a-t-il des exigences particulières en matière de CVC ou d'autres infrastructures pour cette installation?

## **2.7 Question 4. OEES pour l'installation de maintenance de deuxième niveau du MDN**

### 2.7.1 Fournir les renseignements suivants :

- 1) Décrire de façon générale les outils et l'équipement d'essai spécialisés qui seraient nécessaires pour cette installation. Indiquer les éléments des OEES qui seraient spécifiques au TL ITP LP, et ceux qui pourraient être utilisés avec d'autres équipements électro-optiques portatifs ou montés sur des armes.
- 2) Fournir une estimation approximative du coût total des OEES nécessaires. Indiquer un pourcentage du coût des OEES qui serait spécifique au TL ITP LP, et un pourcentage du coût de ceux qui devraient prendre en charge d'autres équipements électro-optiques.

## **2.8 Question 5. Formation pour les technologues en maintenance de deuxième niveau**

- 1) Fournir une estimation ou le nombre de jours pour former un technologue en électro-optique aux tâches de maintenance de deuxième niveau. Supposons que les techniciens en électro-optique ont de l'expérience dans la réparation des systèmes électro-optiques militaires.

## **2.9 Question 6. Incidence sur les réponses à la question 1**

### 2.9.1 Si le Canada décide de poursuivre l'établissement d'activités de maintenance de deuxième ligne au 202 DA, il est entendu que les réponses à la question 1 pourraient ne plus s'appliquer. Si le Canada décide d'aller de l'avant avec cette option :

- 1) Votre entreprise est-elle en mesure de mener les activités de RR restantes (c'est-à-dire celles qui ne sont pas effectuées par le 202 DA) au Canada, par l'intermédiaire d'une filiale, d'un partenaire ou d'un sous-traitant?
- 2) Si oui, décrivez la portée générale des activités de R&R qui pourraient être menées au Canada. Veuillez inclure une description des activités qui peuvent être menées à l'extérieur du Canada.
- 3) Décrivez les avantages et les contraintes liés à la réalisation d'activités de R et R au Canada, étant donné que les activités de maintenance de deuxième niveau seraient effectuées par le 202 DA.

### **3 Ébauche de spécification des exigences du système pour le TL ITP LP**

- 3.1 L'ébauche de de spécification des exigences du système (SES) pour le TL ITP LP est fournie à l'industrie aux fins d'examen dans la pièce jointe n° 4.
- 3.2 L'ébauche de SES est sujette à d'autres révisions au fur et à mesure que le Canada développe les exigences et acquiert une meilleure compréhension des solutions disponible par l'industrie.
- 3.3 Vous pouvez répondre aux questions de cette section en remplissant le champ des commentaires de la feuille de calcul Excel fournie.

#### **3.4 Question 7. Clarté des exigences obligatoires et cotées**

Les exigences obligatoires dans le SES sont indiquées par le mot « doit ». Les exigences évaluées dans le SES sont indiquées par le mot « devrait », avec une annotation supplémentaire « < évalué > » à la fin de l'exigence.

- 1) Identifier toute exigence obligatoire et/ou cotée du SES qui nécessitent une clarification. Décrivez la nature des clarifications requises.

### **4 Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT)**

#### **4.1 Question 8. Secteur de la défense :**

- 4.1.1 La politique en matière de RIT vise à promouvoir le développement économique et le maintien à long terme des entreprises canadiennes engagées dans la fabrication et la fourniture de produits et de services utilisés dans les applications gouvernementales de défense et de sécurité.
- 1) En vous basant sur les exigences de haut niveau du ministère de la Défense nationale, décrivez les activités de travail direct que votre entreprise prévoit entreprendre au Canada pour la production et le maintien du projet de TL ITP-LP?
  - 2) Veuillez indiquer le contenu canadien existant de votre solution actuelle.
  - 3) Quelles sont les possibilités pour ajouter davantage de contenu canadien à votre solution?
  - 4) Quel pourcentage des travaux directs (acquisition et maintenance) peuvent être complétés au Canada dans la CCI des systèmes EO/IR.

#### **4.2 Question 9. Développement du réseau des fournisseurs :**

- 4.2.1 La politique en matière de RIT vise à améliorer la compétitivité de l'industrie Canadienne en encourageant la participation industrielle canadienne et la mise à l'échelle des entreprises canadiennes, y compris les petites et moyennes entreprises (PME).

4.2.2 La politique en matière de RIT exige qu'au moins 15 % de l'obligation en matière de RIT de l'entrepreneur (égale à la valeur du contrat) soit représentée par un travail avec des PME canadiennes de moins de 250 employés.

- 1) Dans quelle mesure pouvez-vous vous engager à respecter une exigence relative aux PME de plus de 15 % afin de favoriser le développement des PME canadiennes dans le secteur de la défense (comprend à la fois le travail direct sur ce marché et le travail indirect dans d'autres domaines commerciaux)
- 2) Quelles nouvelles possibilités de chaînes d'approvisionnement pourraient être offertes aux fournisseurs canadiens au sein de la CCI des systèmes EO/IR. Pour les possibilités de développement des fournisseurs identifiées, veuillez préciser les activités directes et indirectes qui pourraient être réalisées avec les PME canadiennes. Veuillez inclure dans votre réponse :
  - a. Quelles activités devraient être perçues comme apportant la plus grande valeur au Canada.
  - b. Quelles perspectives pourraient être spécifiquement ciblées en faveur des PME canadiennes.
  - c. Perspectives de développement des fournisseurs qui pourraient être réalisées dans la CCI des systèmes EO/IR.

#### 4.3 Question 10. Développement des compétences et formation :

4.3.1 La politique en matière de RIT favorise le développement et le maintien d'une main-d'œuvre canadienne diversifiée, talentueuse et novatrice grâce à l'accès à la formation, à l'éducation, aux débouchés et aux programmes.

- 1) Quels types d'investissements dans le développement des compétences et la formation produiraient le maximum d'avantages pour les Canadiens (secteur de la défense ou commercial)?

Exemples :

- i. Programmes d'apprentissage intégré au travail (p. ex. : enseignement coopératif; stages);
- ii. Programmes d'apprentissage;
- iii. Un programme de développement des compétences, nouveau ou existant, dans un établissement d'enseignement supérieur ou par l'intermédiaire de celui-ci;
- iv. Soutien aux certifications de sécurité (p. ex. : très secret, ITAR) ou aux certifications de conformité à la cybersécurité pour les entreprises canadiennes, en particulier les petites et moyennes entreprises.

#### 4.4 Question 11. Possibilités indirectes

4.4.1 La Politique des RIT vise à promouvoir le développement économique et la viabilité à long terme des entreprises canadiennes qui participent directement ou indirectement à ce projet. Les possibilités indirectes font référence à toute activité commerciale qui n'est pas considérée comme un travail dans le cadre de ce projet.

- 1) En ce qui a trait aux activités indirectes qui pourraient être exploitées dans le cadre de ce processus d'approvisionnement, veuillez décrire les possibilités pour chacune des catégories énumérées ci-dessous :
  - a. les possibilités d'exportation pour les fournisseurs canadiens;
  - b. les possibilités de recherche et développement au Canada;
  - c. le développement des sources d'approvisionnement composées d'entreprises canadiennes, y compris les initiatives que votre entreprise a mises en place pour intégrer les petites et moyennes entreprises à votre chaîne d'approvisionnement.

#### 4.5 Question 12. Capacités industrielles clés :

- 1) Existe-t-il d'autres CCI pertinentes qui s'alignent sur les travaux à mener pour le projet de TL ITP-LP? Dans l'affirmative, veuillez indiquer quelles CCI devraient être prises en considération et pourquoi. Dans le cadre de votre réponse, veuillez décrire comment les CCI proposées amélioreraient les possibilités qui pourraient être exploitées par la proposition de valeur pour l'industrie canadienne.

#### 4.6 Question 13. Proposition de valeur :

- 1) Comparativement au prix et au mérite technique, la proposition de valeur a généralement une pondération de 10 % à 20 % de la note globale de la soumission. Que pensez-vous d'une telle pondération pour la proposition de valeur dans le cadre du projet TL ITP-LP?
- 2) Dans la proposition de valeur, quels sont les pourcentages minimums de pondération que vous recommandez pour chacun des volets de la proposition de valeur (c'est-à-dire la défense, le développement des fournisseurs, la recherche et le développement, l'exportation, le développement des compétences et la formation).

#### 5 Question 14. Délai de livraison

- 1) Quel est le délai de livraison estimé pour les produits et composants du système TL ITP LP compte tenu des retards actuels de la chaîne d'approvisionnement mondiale? Plus précisément, quels délais seraient une attente raisonnable pour la livraison des 200 unités initiales?